

Appel à projets sur le lien entre culture, art et science

Projet Nārama

Le projet Nārama

Le projet **Nārama**, vise à, d'une part structurer et coordonner les actions de médiation scientifique et culturelle sur le territoire polynésien, et d'autre part, à développer une dynamique favorisant les échanges entre la communauté scientifique et la société dans une optique de **partage des connaissances et de diffusion de la culture scientifique et d'implication citoyenne**.

Ce projet, porté par l'**Université de Polynésie française** un consortium des principaux acteurs et institutions du dialogue science, culture et société en Polynésie française dans la cadre de la labellisation « sciences avec et pour la société » (États, Pays, organismes de recherche, représentants du monde associatif, ...), s'inscrit dans une démarche de transmission des savoirs dans le but d'éclairer aussi bien les citoyens que les décideurs, au sein de la société polynésienne face aux défis auxquels cette dernière est aujourd'hui confrontée.

- Il s'agit donc d'un **projet ambitieux de structuration de la médiation scientifique et culturelle**, organisé en 4 axes :
- Axe 1 – Valorisation de la recherche et de la science, et de leurs enjeux auprès du plus grand nombre et notamment auprès des publics scolaires et éloignés
- Axe 2 – Formation à la médiation, la communication ou la démarche scientifiques
- Axe 3 – Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias
- Axe 4 – Participation citoyenne à la recherche

A travers le projet Nārama, l'UPF et l'ensemble des acteurs impliqués s'engagent dans une démarche de structuration visant à la mise en place d'un dispositif à l'échelle du site pour faciliter et organiser les liens entre Sciences, Cultures et Société.

Le projet associe un ensemble d'acteurs clés pour la diffusion de la culture scientifique et technique et notamment le Haut-Commissariat de la République de la Polynésie française, le gouvernement de la Polynésie française, les partenaires du consortium RESIPOL (CNRS, IFREMER, IRD, ILM, Université de Berkeley), les acteurs associatifs et culturels (Académie du Tahitien, FAPE, Ecomusée Te Fare Natura), les partenaires académiques du bassin Pacifique, les associations, les initiatives nationales ou internationale actives sur le territoire.

Dans ce cadre, le projet Nārama lance un **appel à projets "culture, art et sciences"** destiné à soutenir et mettre en synergie des projets sur le lien entre culture, art et sciences.

Contexte de l'appel à projets

Le projet *Nārama* vise à renforcer le partage et le transfert des connaissances scientifiques et culturelles vers le grand public du territoire. La participation citoyenne à la recherche notamment à travers la mise en œuvre de projets de sciences participatives représente un enjeu stratégique pour les chercheurs, les institutions, les citoyens et les décideurs politiques. Accompagner les sciences participatives, c'est investir dans une science ouverte, inclusive, et connectée aux défis contemporains.

L'axe 4 du projet, intitulé *Participation citoyenne à la recherche*, a pour objectif de **stimuler l'implication des citoyens dans la démarche scientifique** et de favoriser la **co-construction des savoirs** entre chercheurs, institutions, acteurs culturels, associations et habitants.

L'action 4.2 de l'axe 4 du projet doit permettre de soutenir, **et mettre en synergie des projets sur le lien entre culture, art et sciences (pièces de théâtre, spectacles...)**. Il a pour objectif de **stimuler la création de projets interdisciplinaires** qui explorent les interactions entre la recherche, la création artistique et les expressions culturelles polynésiennes.

Cet appel à projet vise à **soutenir** des projets où **les arts et la culture deviennent des vecteurs de diffusion scientifique et de dialogue social**.

Ces projets doivent contribuer à **renforcer le lien entre la science et la société**, en valorisant la richesse culturelle, linguistique et symbolique du territoire.

Objectif de l'appel à projets

L'appel à projet « culture, art et sciences » vise à :

- Favoriser la **co-crédation entre scientifiques, artistes et acteurs culturels** ;
- Encourager la **diffusion des savoirs scientifiques par des moyens artistiques et culturels innovants** (spectacles, expositions, performances, installations, films, etc.) ;
- Valoriser les **savoirs, récits et patrimoines polynésiens** dans des démarches de recherche-crédation ;
- Stimuler la **réflexion collective sur les grands enjeux contemporains** (environnement, océan, climat, santé, identité, transmission, ...) à travers des formes artistiques accessibles à tous ;
- Promouvoir la **science comme acte de création, bien commun et levier de cohésion sociale**.

Public cible et porteurs de projets éligibles

Sont éligibles :

- Les **enseignants-chercheurs et chercheurs du site** ;
- Les **institutions** du territoire ;
- Les **associations** de Polynésie française ;

- Les **artistes, institutions culturelles, compagnies, associations ou collectifs citoyens** du territoire.

Chaque projet doit être porté par un **responsable scientifique identifié** (enseignant-chercheur, chercheur ou doctorant du site).

Domaines éligibles

Les projets devront :

- Articuler **une dimension scientifique et une dimension artistique ou culturelle** ;
- Être fondés sur une **démarche de co-crédation** entre chercheurs et artistes ;
- Mettre en œuvre des **formes de médiation originales** : théâtre scientifique, spectacle vivant, arts visuels, musique, littérature, cinéma, numérique, etc. ;
- Porter sur des **thématiques sociétales majeures** :
 - Dialogue entre tradition et modernité ;
 - Océan et environnement ;
 - Santé et société ;
 - Langues et cultures polynésiennes ;
 - Transmission intergénérationnelle et éducation à la science
 - ...

Financement et calendrier

Les projets lauréats pourront bénéficier d'un cofinancement du projet Nārama jusqu'à 10 000 euros soit jusqu'à 1 200 000 XPF.

Le cofinancement pourra couvrir :

- Les dépenses de fonctionnement (petit matériel, consommables, terrain, communication, production d'outils de médiation) ;
- Les frais de déplacement liés au porteur du projet ;
- Les frais de déplacement liés à la participation des partenaires et des citoyens ;
- Les coûts de valorisation et de diffusion (expositions, tournées, captations, publications...) ;
- ...

Le matériel acquis dans le cadre de ce programme reste la propriété du porteur de projet ou de ses partenaires, mais les modalités de son accès par la communauté de recherche de Polynésie française devront être précisées.

L'obtention d'un co-financement ou d'un autofinancement n'est pas une condition d'éligibilité, mais pourra être considéré favorablement dans l'évaluation des projets.

Les subventions seront attribuées à partir du premier trimestre 2026 ou au lancement du projet.

La durée des projets pourra s'étendre jusqu'à 12 mois.

Suivi des projets

Chaque projet devra produire :

1. Un **rapport d'avancement** à mi-parcours ;
2. Un **rapport final** présentant les réalisations artistiques et scientifiques ;
3. Des **actions de restitution publique** (expositions, représentations, projection, conférences...) ;
4. Une **fiche de valorisation** pour intégration au projet Nārama.

Communication et valorisation

Les projets sélectionnés seront valorisés à travers :

- Le **site web du projet Nārama** (www.upf.pf/narama) ; une fiche projet dans le portail de la recherche de l'UPF <https://recherche.upf.pf/fr/projets/> (pour les projets portés par un laboratoire sous tutelle UPF) ou dans le site web du laboratoire ou département hébergeant le projet.
- Les **médias locaux** (UPF, IRD, CNRS, IFREMER, etc.) et **partenaires institutionnels** (Polynésie 1ère, TNTV) ;
- Des **événements de restitution** tels que la *Fête de la Science*

Evaluation des projets

L'évaluation des projets sera réalisée par le comité de pilotage du projet Nārama qui regroupe :

- Université de la Polynésie française représentée par la vice-présidence en charge du dialogue Science Cultures et Société
- La Polynésie française représentée par sa délégation à la recherche
- Le Haut-Commissariat de la République en Polynésie française représenté par son délégué territorial à la recherche et à la technologie (DTRT)
- Des partenaires culturels et associatifs (FAPE / Fare Natura / Académie du Tahitien) ;
- Des organismes de recherche présents en Polynésie notamment à travers le consortium RESIPOL (ILM, IRD, Berkeley, CNRS, IFREMER, EPHE) ;

Ce comité procèdera donc à la sélection finale des projets pour financement.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

Critères d'évaluation Techniques	%
Pertinence scientifique et sociétale du projet	20
Degré d'implication citoyenne et qualité de la démarche participative	20

Ancrage territorial et culturel (prise en compte des spécificités polynésiennes)	15
Faisabilité financière du projet	15
Impact attendu sur la diffusion et la valorisation des savoirs	10
Originalité et caractère innovant	10
Potentiel de pérennisation après la phase de financement	10
TOTAL	100
Qualification	70

Modalités de candidature :

Planning de l'appel à projets :

- **Date limite de réception des candidatures 31 janvier 2026 à 12h00 (Heure de Tahiti)**
- Sélection du candidat dans la semaine du 02 février 2026
- Démarrage des projets à partir de mars 2026

La transmission des documents sera effectuée par voie dématérialisée (courriel), à l'adresse suivante : narama-srpi@upf.pf.

Toute demande de compléments d'information doit être envoyée à l'adresse narama-srpi@upf.pf au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres.

Tout projet reçu après la date limite ne sera pas considéré. Les offres doivent faire mention dans l'objet du titre suivant : « appel à projets art, culture et sciences (projet Nārama) ».

L'UPF se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Elle se réserve également la possibilité de recevoir les candidats présélectionnés pour un entretien dans la semaine du 02 février 2026.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

1. **Formulaire de candidature** (ci-joint à renseigner et à transmettre sous format électronique) ;
2. **Note de présentation du projet** (2 à 3 pages) précisant :
 - Les objectifs, méthodologie, et collaboration art-culture-sciences ;
 - Les partenaires impliqués et leurs rôles ;
 - Les modalités de valorisation et de diffusion ;
3. Le **calendrier prévisionnel** ;
4. Le **budget prévisionnel et les cofinancements** ;
5. **Lettre d'engagement** des structures partenaires (le cas échéant).